

Service Animation
Réf. : FH

**OBJET : Cinéma en plein air 2026 — Plaine du moulin.
Réglementation de circulation et de stationnement — Mesures temporaires.**

Nous, Maire de la Ville de LEERS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et 2 et L 2213—1 et 2,

VU le Code de la route,

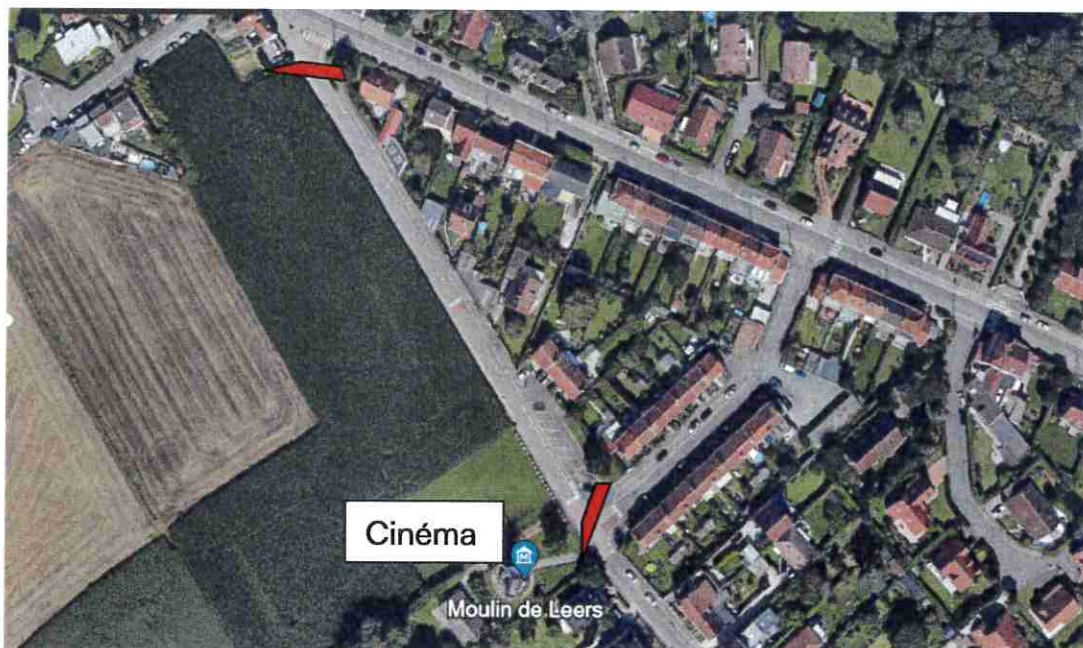
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité publique pendant le cinéma en plein air qui aura lieu le samedi 29 août 2026,

Vu l'arrêté n°26-120 du 28 mars 2026 portant délégation de signature du Maire aux adjoints et conseillers municipaux.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 :

Le samedi 29 août 2026, la circulation de tous les véhicules, exception faite des véhicules de secours et de service, sera interdite de 16h à minuit dans la rue Hoche, dans la partie comprise entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue Kléber.



ARTICLE 2 :

2 agents de sureté seront présents pour assurer la sécurité aux deux extrémités de la plaine et des barrières Amovibles Anti-Véhicule seront présentes pour assurer la sécurité aux deux extrémités du parcours.

ARTICLE 3 :

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur le parking situé face au moulin et dans la rue Hoche, partie comprise entre la rue du Maréchal Leclerc et le moulin de 16h à minuit.

ARTICLE 4 :

Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux fournis et posés par les services municipaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 6 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de Roubaix, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Lille, Monsieur le Chef de la police mutualisée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
Monsieur le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de Lille,

Fait à Leers, le 11 juin 2026

Pour le Maire,
Le conseiller délégué à la sécurité
routière et au stationnement,



Grégory FONTAINE